

Colloque du Forum des droits sur l'internet "Réponses aux défis du P2P"

Sénat, 28 septembre 2004

Table ronde n°2 : Lutte contre la contrefaçon et éducation

L'ASSIMILATION DE LA NORME DELICTUELLE PAR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Patrice Huerre, Psychiatre et Directeur médical, Clinique médico-universitaire Georges Heuyer, Fondation Santé des Etudiants de France, Expert près la Cour d'appel de Paris

Les jeunes seraient-ils tous des délinquants en puissance ? Certes non. Il n'y a pas plus de grandes transgressions qu'auparavant même si on en parle plus. Ce qui est vrai par contre est l'augmentation des débordements hors limites, en particulier chez les jeunes les plus vulnérables tant sur un plan psychologique que familial, social, culturel ou économique.

Pour ceux-là, les « incivilités » et autres transgressions des règlements et des lois apparaissent mineures, sans conséquences, banalisées.

Ils fonctionnent sur le mode de l'avoir. Avoir pour être - « je veux, je prends » -, reflète en cela d'une certaine manière qu'à notre époque de définir les critères du bonheur et de l'existence. Consommez et vous trouverez le bonheur !

Ils captent par ailleurs les incohérences d'une société qui met en avant des interdits sans toujours les respecter. Les menaces de sanctions, lorsqu'elles sont inapplicables ou inappliquées (comme dans le cas de l'usage du cannabis dans un autre domaine) exercent un effet attractif de défi visant à vérifier les contradictions adultes et l'absence de fiabilité de leurs positions.

L'absence de réponse – ou parfois des réponses disproportionnées – occasionne en outre une insécurité intérieure chez le jeune en même temps qu'une satisfaction immédiate conduisant l'une et l'autre à la poursuite des transgressions à la recherche d'un point limite.

Mais ces jeunes révèlent aussi les manques anciens d'intégration des limites dans leur enfance. Bien souvent ils ont pu obtenir satisfaction face à leurs parents et aux adultes qui se sont occupés d'eux en bousculant les points de repère établis, sans conséquences, renforcés ainsi dans une certaine toute-puissance et le sentiment de ne pas causer de préjudice. Ceci est dû en partie au désarroi croissant des parents et éducateurs depuis quelques années, parents et éducateurs qui refusent le conflit avec l'enfant pour viser un idéal de très bon adulte au nom d'une bienveillance qui les conduit à laisser faire ce qu'ils ont posé comme interdit.

S'ajoute à ces éléments la faiblesse du niveau d'information en matière de droit, dont même les bases ne sont pas enseignées durant la scolarité.

Par rapport à ces enjeux sociétaux et individuels, le « *peer to peer* » renforce chez l'adolescent la possibilité d'une satisfaction immédiate des désirs, le sentiment d'impunité et le plaisir de contourner des interdits mal identifiés certes, mais non ignorés, dont les conséquences sur les « victimes » sont perçues comme négligeables. Ponctuel chez la

plupart et susceptible d'évolution grâce à une information adaptée, le recours à la transgression peut chez d'autres, minoritaires, accréditer l'idée qu'il est une solution possible face aux frustrations de la vie.